



C O N C E P T

Déroulement de la validation des qualifications pratiques 2020 pour les médecins militaires dans le cadre de leur service pratique militaire

conformément à l'ordonnance du 27 mai 2020 sur les mesures concernant l'examen fédéral
en médecine humaine 2020 compte tenu de la pandémie de coronavirus (COVID-19)
(ordonnance COVID-19 examen fédéral en médecine humaine)

Par souci de lisibilité, la forme masculine est utilisée dans le présent document. Elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1 Introduction / Contexte

En raison de la crise de COVID-19, le Conseil fédéral a pris le 27 mai 2020 les décisions ci-après concernant le déroulement de l'examen fédéral en médecine humaine 2020, conformément à l'ordonnance COVID-19 examen fédéral en médecine humaine :

1.1. Examen fédéral en médecine humaine 2020

L'examen fédéral 2020 comprend :

- a. l'examen écrit habituel de type questionnaire à choix multiples (examen QCM), et
- b. la validation des aptitudes, des capacités, des compétences sociales et des comportements requis (validation pratique).

1.2. Inscription provisoire dans le registre des professions médicales

La réglementation du Conseil fédéral concernant l'inscription dans le registre des professions médicales (MedReg) dispose que :

- les médecins ayant réussi l'examen QCM en 2019, mais non l'examen pratique structuré, sont provisoirement inscrits dans le MedReg jusqu'à fin octobre 2021, en vertu de l'ordonnance COVID-19 examen fédéral en médecine humaine. Cette ordonnance, entrée en vigueur le 28 mai 2020, les habilite à exercer leur profession sous surveillance durant la période mentionnée. Les personnes concernées ont ainsi les mêmes droits et devoirs que les médecins-assistants diplômés des promotions précédentes et peuvent occuper les postes prévus et accomplir entièrement leur formation postgrade. Dès qu'elles ont passé la validation pratique prévue dans l'ordonnance, elles obtiennent le diplôme fédéral de médecin et sont définitivement inscrites dans le MedReg.
- Les candidats qui réussissent l'examen QCM en 2020 sont, à partir de la date où sont communiqués les résultats (fin octobre 2020), inscrits provisoirement dans le registre et bénéficient des autorisations à exercer qui en découlent.

1.3. Validation pratique

La section « formation universitaire » de la Commission des professions médicales (MEBEKO) a, sur proposition de la Commission d'examen de médecine humaine, adopté le schéma de procédure et le formulaire d'appréciation. Ces deux documents sont désormais officiellement disponibles en français, allemand, italien et anglais.

- Le schéma de procédure contient notamment des explications concernant l'évaluation (outils d'évaluation, appréciation globale, responsabilités), la remise de l'appréciation à l'OFSP et l'accomplissement de la validation pratique dans des contextes spécifiques (service militaire, activités sans contact direct avec des patients, recherche, activités à l'étranger).
- Le formulaire décrit l'appréciation globale du responsable de l'établissement de formation postgrade, qu'il émet en s'appuyant sur les outils prévus à cet effet. Les évaluations négatives doivent être motivées sommairement. C'est le candidat qui décide si une évaluation négative doit être remise à l'OFSP.
- **Médecine militaire** : conformément à l'art. 35 de la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP), le service pratique au service militaire peut être reconnu pour certains titres fédéraux de spécialistes. La validation pratique de six semaines doit par conséquent pouvoir être obtenue dans le cadre de l'exercice reconnu de la fonction de médecin militaire (en service pratique). Au siège d'Iltigen, c'est actuellement le responsable de la

formation postgrade, le professeur Zeno Stanga, doyen du Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (Cen comp MMC), qui forme les médecins spécialistes qui effectueront l'évaluation intermédiaire des futurs médecins militaires (méd mil) sur leur lieu de travail. Il les informe par écrit à l'aide des documents et au besoin par téléphone. L'OFSP autorise le responsable de la formation postgrade présent au siège à procéder à l'appréciation globale sur le formulaire ad hoc.

1.4. Inscription définitive dans le MedReg

Les méd mil remplissant les quatre critères du formulaire d'appréciation de la validation des qualifications pratiques et ayant ainsi obtenu le diplôme fédéral de médecin sont inscrits définitivement dans le MedReg de l'OFSP.

2. Mandat

La validation des qualifications pratiques de six semaines peut également être obtenue dans le cadre de l'exercice reconnu de la fonction de médecin militaire (en service pratique).

L'examen pratique structuré et uniformisé en Suisse (épreuve *Clinical skills*) des futurs méd mil durant le service pratique se déroule de façon professionnelle et selon le modèle ECOS (examen clinique objectif structuré).

L'observation structurée permet de se faire une idée précise du travail des futurs méd mil en formation postgrade et de rendre rapidement un feed-back spécifique et concret. Il est ainsi possible de procéder à des ajustements durant le service pratique dans l'établissement de formation concerné.

3. Buts

Les évaluations intermédiaires et finales des compétences cliniques (*clinical skills*) permettent de vérifier si les futurs méd mil possèdent les connaissances, les aptitudes, les capacités, les compétences sociales et les comportements nécessaires à l'exercice de leur profession médicale et s'ils remplissent les conditions pour suivre la formation postgrade requise (analogue à l'ISFM).

Le but est de procéder à une évaluation structurée aussi objective que possible des futurs méd mil et de favoriser une bonne culture de feed-back et de communication.

4. Stratégie

Conformément aux consignes de l'OFSP, une procédure d'évaluation objective des futurs méd mil doit être appliquée de manière uniforme dans toute la Suisse. La procédure de validation pratique ci-après doit ainsi être respectée (annexe 1) :

4.1. Durée d'évaluation et nombre d'évaluations intermédiaires en milieu de travail

- six semaines d'activité : durant cette période, le futur méd mil doit être évalué à deux reprises (toutes les trois semaines),
- si durant les six premières semaines d'évaluation le futur méd mil est encore considéré comme manquant d'assurance (en cours d'apprentissage ou pas encore assez compétent), la période d'évaluation doit être prolongée de deux semaines. Dans ce cas, il y aura trois évaluations.

4.2. Moment de la phase d'évaluation

La phase d'évaluation commence au début du service pratique, afin que l'inscription dans le MedReg ait lieu le plus rapidement possible.

4.3. Lieu et responsabilité de l'évaluation intermédiaire en milieu de travail

Les évaluations intermédiaires ont lieu de manière décentralisée dans toute la Suisse dans une infrastructure du service sanitaire de l'armée. Les médecins spécialistes compétents sur place (de préférence possédant un titre FMH) sont chargés de l'exécution et de l'appréciation de ces évaluations.

4.4. Responsabilité de l'appréciation finale (appréciation globale)

Le professeur Stanga est le responsable de la formation postgrade désigné par l'OFSP. Il assume la responsabilité de l'ensemble du processus de validation des compétences pratiques 2020 durant l'exercice de la fonction de médecin militaire en service pratique et est chargé de l'appréciation globale du futur méd mil au moyen du formulaire ad hoc. Il organisera et effectuera l'évaluation finale en milieu de travail au CMR de Thoune (conformément au document « Déroulement de la validation des qualifications pratiques dans le cadre du service pratique »). Tous les futurs méd mil qui ont besoin de la validation des qualifications pratiques doivent passer l'évaluation finale en milieu de travail sous la surveillance du professeur Stanga au CMR de Thoune. L'évaluation finale se fonde sur au moins deux évaluations intermédiaires précédentes, que le futur méd mil doit impérativement présenter sur place.

Le futur méd mil doit obtenir un « réussi » dans les quatre domaines d'évaluation pour réussir l'examen fédéral en médecine humaine 2020. Ces quatre domaines comprennent l'anamnèse et la collecte structurée d'informations, le statut clinique et les analyses des informations tirées du statut du patient, la gestion et la communication.

4.5. Modalités de l'évaluation des capacités cliniques des candidats

La validation pratique des capacités cliniques se base sur l'impression générale du médecin spécialiste compétent (de préférence possédant un titre FMH) sur place et du professeur Stanga après six semaines de travail. Le professeur Stanga intègre les résultats des deux évaluations dans l'appréciation qui servira à la validation (total = appréciation pendant les six semaines, y c. deux évaluations intermédiaires et l'évaluation finale).

En cas de problèmes concernant l'appréciation de la validation pratique, les futurs méd mil peuvent s'adresser au professeur Stanga et, en seconde instance, au doyen de leur faculté (université).

4.6. Évaluations

Au cours des six semaines, un médecin spécialiste (supérieur direct) réalise deux évaluations des capacités cliniques, qu'il documente dans la grille d'évaluation en milieu de travail de l'ISFM (annexe 2, chacune dans la forme spécifique à la matière et dans la langue appropriée D, F ou I).

Les évaluations se fondent sur deux instruments reconnus internationalement pour l'évaluation en milieu de travail : le *Mini-Clinical Evaluation Exercise* (Mini-CEX) et la *Direct Observation of Procedural Skills* (DOPS). Ces instruments sont utilisés lorsqu'il s'agit de faire progresser de manière ciblée de jeunes ou futurs médecins dans leur formation postgrade. Ils permettent de procéder à l'observation structurée des compétences médicales pratiques durant le quotidien clinique et de les évaluer grâce à une autoévaluation et à un feed-back du formateur. Ils doivent permettre au jeune ou futur médecin de faire le point sur ses progrès et ne sont en

aucun cas un examen. Les objectifs de formation sont fixés en fonction du feed-back du formateur.

Alors que le Mini-CEX se concentre sur la communication avec le patient ou ses proches et sur les examens cliniques, la DOPS est axée sur les aptitudes manuelles et les interventions. Réalisés régulièrement, le Mini-CEX et la DOPS forment une bonne base de discussion pour les entretiens annuels et d'évaluation.

L'évaluation finale est effectuée par le professeur Stanga. Si possible, les évaluations ne devraient pas être toutes faites par le même médecin spécialiste.

4.7. Choix du contexte de l'évaluation

Le médecin spécialiste compétent choisit le contexte de l'évaluation.

L'évaluation porte sur des problèmes fréquents ou exigeant un diagnostic et une thérapie rapides et corrects. La pondération des différentes catégories de cette dimension varie nécessairement pour chaque jour d'évaluation.

Orientation possible du contenu de l'évaluation :

Dimension 1 : problèmes initiaux (« problems as starting points ») :

- general symptoms ;
- metabolic alterations, abnormal laboratory values ;
- skin manifestations :
- head, face, neck :
- ear, nose, mouth, tongue, throat, voice ;
- eyes ;
- breast, chest, heart, blood pressure, pulse ;
- abdomen, stomach, bowels ;
- pelvic symptoms, urogenital problems ;
- bones, joints, back, extremities ;
- newborn, child, adolescent ;
- elderly persons, aging ;
- disorders of consciousness, balance, orientation, gait, movement ;
- mental, behavioural, and psychological problems ;
- other reasons for medical consultation or problems in medical care ;
- psychosocial and interpersonal problems.

Dimension 2 : compétences (« general objectives » et « general skills »), l'accent est mis sur les rôles 1 et 2 (medical expert, communicator) :

- medical expert ;
- communicator ;
- health advocate ;
- professional ;
- scholar ;
- collaborator ;
- manager.

4.8. Remise à l'OFSP du formulaire d'appréciation de la validation des qualifications pratiques

- *Consentement du méd mil* : en signant la page 2 du formulaire (évaluation finale), le méd mil consent à ce que le professeur Stanga remette ce document complété à l'OFSP.
- *Formulaire d'appréciation avec mention « réussi » dans les quatre domaines d'évaluation* : le professeur Stanga remet le formulaire complété et signé à l'OFSP, à l'intention de la Commission d'examen de médecine humaine. Si toutes les exigences de la validation des qualifications pratiques sont remplies, le candidat a réussi l'examen fédéral en médecine humaine 2020. Il reçoit immédiatement son diplôme fédéral (délivré pour l'année 2020, date de réussite de l'examen écrit) et est inscrit au MedReg à titre définitif.
- *Formulaire d'appréciation avec mention « non réussi »* : si la première période a abouti à un échec, de nouvelles périodes d'évaluation peuvent être effectuées auprès du même employeur ou d'autres employeurs. Le formulaire d'appréciation avec mention « non réussi » reste en possession du candidat. Ce n'est qu'à la demande de ce dernier que le formulaire est transmis à l'OFSP. Dans ce cas, l'examen fédéral en médecine humaine 2020 est considéré comme échoué, ce qui sera formellement notifié au candidat (décision avec indication des voies de recours ; le Tribunal administratif fédéral est l'autorité de recours). Le candidat peut se présenter à l'examen pratique structuré (épreuve CS) en 2021. Le fait de ne pas réussir le stage n'a aucune influence sur le nombre de nouvelles tentatives aux épreuves CS.

4.9. Redoublants

Les méd mil qui ont déjà réussi le QCM en 2019 (ou avant) et qui ne doivent répéter que l'épreuve CS en 2020 peuvent débuter la phase d'évaluation pratique de six semaines dès que les grilles d'évaluation et d'appréciation finale sont disponibles et que la MEBEKO a approuvé la procédure (c'est-à-dire déjà en été 2020). En outre, les dispositions du schéma de procédure de l'OFSP sont applicables.

5. Documents et liens

Les documents officiels concernant les évaluations intermédiaires et finales et leur préparation peuvent être consultés sur le site de l'OFSP

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/medizinalberufe/eidgenoessische-pruefungen-universitaerer-medizinalberufe/eidgenoessische-pruefung-in-humanmedizin.html>) et de l'ISFM <https://www.siwf.ch/fr/formation-postgraduate/evaluation-milieu-travail.cfm>.

Le site de l'OFSP permet en outre de visionner une vidéo sur le déroulement standard de l'épreuve CS.

Les documents ci-après, qui concernent la procédure d'évaluation et la validation pratique, sont disponibles en allemand, en français et en italien à l'adresse suivante : www.mkm-mmc.ch

- 1_Concept « Déroulement de la validation des qualifications pratiques dans le cadre du service pratique »
 - 2_Déroulement de la validation des qualifications pratiques dans le cadre du service pratique
 - 3_Schéma « Déroulement de la validation pratique dans le cadre de l'examen fédéral en médecine humaine 2020 » (OFSP)

- 4_ Informations concernant l'évaluation en milieu de travail (ISFM/FMH)
- 5_ Critères d'appréciation et explications des rubriques des grilles d'évaluation (ISFM/FMH)
- 6_ Grilles d'évaluation en milieu de travail pour l'évaluation intermédiaire (ISFM/FMH)
=> **à remplir par le spécialiste compétent**
- 7_ Formulaire d'appréciation de la validation pratique dans le cadre de l'examen fédéral en médecine humaine 2020 concernant l'évaluation finale (OFSP) => à remplir par le doyen du Cen comp MMC

6. Sources

Documents et règlements des instances suivantes :

- OFSP
- ISFM
- MEBEKO
- CIMS
- IML, Université de Berne

Ittigen, le 28 août 2020

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE –
Affaires sanitaires
Centre de compétences pour la
médecine militaire et de catastrophe

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE –
Affaires sanitaires
Centre de compétences pour la
médecine militaire et de catastrophe

Prof. Dr med. Zeno Stanga
Doyen

Dr med. MPH Nejla Gültekin
Cheffe

Pour info

Divisionnaire Andreas Stettbacher, médecin en chef de l'armée
Dr med. Thomas Bühler, EMBA HSG, rempl du médecin en chef de l'armée / chef du
Service médico-militaire